

## ANNEXE à la délibération relative à la politique tarifaire des EAJE, des activités périscolaires et extrascolaires, des activités physiques et sportives et des activités culturelles

### PETITE ENFANCE

En réponse aux exigences de la CNAF, facturation mensuelle en fonction de la fréquentation au réel.

### SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Fixe comme suit les tarifs périscolaires et extrascolaires pour les prestations soumises à l'application du TPI (Taux de participation individualisé) :

Activités	Secteur	Unités	Tarif minimum	Tarif maximum	Pénalités pour non inscription/non réservation préalable	Pénalités de retard
Accueil du Matin maternelle	Périscolaire	Séance	2,00€	2,00 €	10€	néant
Accueil du Matin élémentaire	Périscolaire	Séance	2,00€	2,00 €	10€	néant
Pause méridienne (11h30 à 13h30)	Périscolaire	Séance	2,50€	6,50 €	10€	néant
Pause méridienne avec Panier repas PAI (11h30 à 13h30)	Périscolaire	Séance	1,88€	4,80€	10€	néant
Études surveillées (16h30 à 18h00)	Périscolaire	Séance	24,62 €	40,00 €	néant	néant
Accueil du Soir	Périscolaire	Séance	3,00 €	3,00 €	10€	20€
Journée ALSH	Extrascolaire	Journée	4,46 €	14,50 €	30€	20€
Journée ALSH avec Panier Repas (PAI)	Extrascolaire	Journée	3,94 €	12,80€	30€	20€
Séjour	Extrascolaire	Durée du séjour	30,00€	30,00€	néant	néant

Et précise que :

- les familles non montfermeilloises se verront appliquées une majoration de 20% au calcul du TPI,
- pour les administrés ne transmettant pas les éléments nécessaires au calcul du TPI, ils se verront appliquer le TPI maximum et par voie de conséquence le tarif maximum de ou des activité(s) concernée(s),
- pour les enfants en classes spécialisées du cycle primaire sur le territoire Montfermeillois, le tarif appliqué sera le tarif Montfermeillois,
- pour les adultes fréquentant la pause méridienne, le tarif maximum sera appliqué,
- les enfants bénéficiant d'un dispositif de placement Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le tarif appliqué, quelle que soit la prestation concernée, est le tarif maximum de l'activité concernée,
- pour les enfants bénéficiant d'une reconnaissance de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) qui sont accueillis en demi-journée, le tarif est calculé sur la base du tarif de journée complète divisé par deux.

## SPORTS

Fixe pour les activités sportives soumises au TPI la grille des tarifs suivants :

Activité	Secteur	Inscription	Tarif minimum	Tarif maximum
École Municipale des Sports (demi-journée)	Sports	Annuel	46,15 €	150,00 €
Stage Sportif (stage)	Sports	Stage	4,62 €	15,00 €
Baby sport (annuel)	Sports	Annuel	46,15 €	150,00 €
Gym senior cours 1 (annuel)	Sports	Annuel	29,23 €	95,00 €
Gym senior cours 2 (annuel)	Sports	Annuel	46,77 €	152,00 €

Et précise que :

- pour l'activité Ecole Municipale des Sports, le tarif est calculé sur la base de demi-journée. Pour une inscription en journée complète, le tarif sera multiplié par deux,
- pour l'activité stage sportif, la facturation s'effectue à l'issue du stage,
- les familles non montfermeilloises se verront appliquées une majoration de 20% au calcul du TPI,
- les enfants bénéficiant d'un dispositif de placement Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le tarif appliqué pour l'EMS est le tarif maximum de l'activité concernée,

## ACTIVITES CULTURELLES

Fixe pour les activités culturelles soumises au TPI la grille des tarifs suivants :

Activité	Secteur	Inscription	Tarif minimum	Tarif maximum
Arts plastiques – 18ans	Culture	Annuel	144,50€	195,50 €
Arts plastiques + 18 ans	Culture	Annuel	177,40€	240,00 €
Danse – 18 ans	Culture	Annuel	170,00€	230,00 €
Danse + 18 ans	Culture	Annuel	192,17 €	260,00€
Langues – 18 ans	Culture	Annuel	127,50 €	172,50 €
Langues + 18 ans	Culture	Annuel	153,00 €	207,00 €
Théâtre	Culture	Annuel	144,50 €	195,50 €
Stage de danse	Culture	Stage	4,62€	15,00€
Éveil musical / Chorale – 18 ans	Académie de Musique	Annuel	119,00€	161,00€
Instrument / Chant individuel et Collectif – 18 ans	Académie de Musique	Annuel	255,00€	345,00€
Instrument / Chant individuel et Collectif + 18 ans	Académie de Musique	Annuel	318,75€	431,25€

Et précise que :

- pour l'activité Instrument / Chant individuel et Collectif – 18 ans et Instrument / Chant individuel et Collectif + 18 ans, le tarif est calculé sur la base de la pratique d'un instrument. Pour toute pratique d'un instrument supplémentaire, le tarif sera multiplié par le nombre d'instrument supplémentaire pratiqué,

- pour l'activité stage de danse, la facturation s'effectue à l'issue du stage,
- les familles non montfermeilloises se verront appliquées une majoration de 20% au calcul du TPI,
- les enfants bénéficiant d'un dispositif de placement Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le tarif appliqué, quelle que soit la prestation concernée, est le tarif maximum de l'activité concernée,
- pour les enfants sortants du dispositif DEMOS une réduction de 50 % sera appliquée la première année sur l'activité Instrument / Chant individuel et Collectif – 18 ans.